

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa

BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 08h00 à 12h00



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT



LE CAPITAL SOCIAL (avant le dépôt au CFE faire enregistrer le PV d'assemblée auprès du service de la recette, 1° étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA – le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du PV / obligatoirement 2 originaux minimum).

MERCI DE NOUS FOURNIR LES PIECES SUIVANTES

R C S	DSF
<ul style="list-style-type: none"> - 2 bulletins modificatifs B3 - L'original du PV d'assemblée ou de ladélibération du CA - Un exemplaire original des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal L'annonce légale « Les Nouvelles Calédoniennes », « Actu NC », « la Voix du caillou », « RRB » - 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bulletin de modification - 1 copie du PV

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 21 550 XPF (représentant : 12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

NB : En cas d'augmentation par apport en nature : le rapport du commissaire aux apports (enregistré). Dans la résolution concernée, mentionner la répartition et la numérotation des parts sociales.

En cas d'augmentation par apport en numéraire fournir l'attestation de dépôt de fond.

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle. Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA

☎ 25 75 00